

Pour chaque catégorie, les exigences applicables sont repérées par un « X »

Distributeur = Fournisseur réalisant l'achat, le stockage et la distribution de produits sans transformation.

Fournisseur = Organisme (fabricant, sous-traitant, distributeur, fournisseur composant, réparateur, prestataire, fournisseur d'outillage) titulaire d'un contrat ou d'une commande d'achat émise par STMB-ROSSE.

Prestataire = Fournisseur réalisant des prestations de services concernant le produit ou les moyens utilisés pour la réalisation du produit (conception matériel, tests, maintenance, logistique, étalonnage, ...).

	Distributeur Composant	Distributeur Matière (sauf plastique)	Distributeur Plastique	Fournisseur et/ou Prestataire
DOCUMENTATION				
Le fournisseur doit tenir à disposition et gérer une procédure définissant la méthode utilisée afin de maîtriser les enregistrements relatifs aux produits que nous vous sous-traitons. La durée d'archivage de tous les enregistrements relatifs à nos produits est de : - 30 ans pour les pièces critiques (vitales), - 10 ans pour les autres classes de pièces. Les documents d'enregistrements relatifs à nos produits doivent être librement consultables par nos services, les autorités et nos clients.	X	X	X	X
TRACABILITE				
Si une commande fait appel à plusieurs lots matière, ceux-ci seront mentionnés avec la quantité respective en commentaire de commande. Vous devez mettre tous les moyens en œuvre afin que ces différents lots restent identifiables tout au long du processus et de livraison.	X	X	X	X
MODIFICATION DE PROCEDES				
Toutes modifications dans les procédés de production doivent être gérées par une évolution de l'indice de gamme. L'historique de ces évolutions doit être archivé. Pour les pièces critiques (vitales) toute évolution du procédé de production doit nous être soumis pour accord avant application.				X
MODIFICATION DE QUALIFICATION ET D'AGREMENT				
Toute évolution de qualification et d'agrément (client ou normatif) doit nous être communiqué par écrit avec copie des justificatifs.	X	X	X	X
SOUS-TRAITANCE				
Toute sous-traitance de nos prestations ne peut être réalisée sans accord écrit de notre part.	X	X	X	X
NON-CONFORMITE				
Toutes non-conformités doivent nous être soumises pour décision avant livraison. Il en découlera des actions correctives et préventives. Toutes non-conformités non signalées par le fournisseur feront l'objet de demande d'avoir selon le coût de la perte subie par STMB-ROSSE.	X	X	X	X
DOMMAGES INDIRECTS				
Vous devez prendre toutes les dispositions afin d'être couvert par votre police d'assurance pour les dommages indirects (dommages matériels, perte des pièces, retards excessifs, pénalités clients, etc....).	X	X	X	X
SURVEILLANCE				
Nous nous réservons le droit d'effectuer des audits et contrôles périodiques programmés en fonction de vos résultats et/ou des risques identifiés. Les Autorités et nos clients peuvent à tout moment vérifier dans vos locaux que le produit sous-traité est conforme aux exigences spécifiées.	X	X	X	X
CONFIDENTIALITE				

Le fournisseur considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion des commandes de STMB-ROSSE. Pour l'application de la présente clause, le fournisseur répond de ses salariés comme de lui-même. Le fournisseur, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation.	X	X	X	X
OBSOLESCENCE				
Conformément à l'instruction R4-1-B, le fournisseur doit informer l'acheteur systématiquement et sans délai de tout avis d'obsolescence ou de modification signalée par ses sous-contractants et concernant les composants, matières, procédés entrant dans les produits achetés par STMB-ROSSE.	X	X	X	X
SENSIBILISATION DU PERSONNEL ET ETHIQUE				
Le fournisseur sensibilisera l'ensemble de son personnel sur l'interdiction de : <ul style="list-style-type: none"> - De valider la conformité du produit par anticipation du contrôle physique et/ou visuel, - De valider la conformité à distance, - D'utiliser et de générer de faux documents (certificat de conformité, certificat matière, ...), - De falsifier ou de modifier des documents garantissant la conformité des produits fabriqués et/ou réceptionnés. Le fournisseur sensibilisera l'ensemble de son personnel sur : <ul style="list-style-type: none"> - Leur contribution à la conformité du produit ou service, - Leur contribution à la sécurité du produit - L'importance d'un comportement ETHIQUE 	X	X	X	X
LIVRAISON				
La livraison doit être effectuée avec : <ul style="list-style-type: none"> - Un Bordereau de Livraison rappelant notre n° de commande, la référence et quantité des produits 	X	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> - Une Déclaration de conformité selon NFL 00-015C 	X	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> - Un CCPU 3.1 si demandé à la commande 		X	X	
Si un document est manquant à la réception chez STMB-ROSSE, nous nous réservons le droit de refuser la livraison.	X	X	X	X
FACTURATION				
A établir en rappelant le N° de commande et à adresser de manière dématérialisée à l'adresse mentionnée sur les commandes.	X	X	X	X
JURIDICTION				
De convention expresse, en cas de contestation ou de litige, les Tribunaux de BOURGES sont seuls compétents.	X	X	X	X
PREVENTION PIECES CONTRE FAITES				
Si applicable, le fournisseur devra mettre en place des dispositions afin d'empêcher l'utilisation de pièces contre faites.	X	X	X	X